



M. Patrick COTTIN,
Président de l'ANMDA

ÉDITO

L'année avançant trop vite, il m'appartient en ma qualité de nouveau Président de l'ANMDA de vous présenter, sinon nos vœux, l'heure est passée, mais notre enthousiasme à partager avec vous les promesses de mieux-être que nous devons aux adolescents et jeunes adultes qui viennent, en confiance, nous rencontrer dans les MDA.

Je débiterai ce propos pour remercier au nom du conseil d'administration, Alain Fuseau, aujourd'hui Président d'honneur, du travail accompli pour les MDA et l'ANMDA pendant 6 années.

Comme je le lui disais en ouverture des journées de Nanterre, devant plus de 700 personnes et avant la lecture du message du Président de la République par M. le Préfet des Hauts de Seine, « il est important de rappeler que le concept de MDA est né de l'audace, de l'intuition, de l'invention du jeune pédopsychiatre que tu étais alors il y a bientôt 15 années. »

Cette belle intuition pour mieux prendre en compte les adolescents contemporains a trouvé à la fois ses promoteurs puisqu'aujourd'hui à la fin du programme de création porté par la DGS et la DGCS, plus de 100 maisons sont ouvertes ; et son(es) public(s), les adolescents eux-mêmes mais aussi les parents et le réseau des acteurs de l'adolescence de leurs territoires.

Ce « succès » des MDA est reconnu par le rapport d'évaluation des IGAS d'oct. 2013 (Fadela Amara et Pierre Naves) qui dit leur pertinence et leur efficacité. Mais il sera en demi-teinte si un 2ème programme de consolidation n'est pas rapidement mis en œuvre. En effet, nombre de MDA sont aujourd'hui en difficulté pour répondre à l'ensemble des missions qui leur confiées par le cahier des

charges. Elles sont en risque de créer de l'insatisfaction pour les partenaires qui se sont engagés dans le projet et en risque d'une démobilitation à hauteur des intentions partagées et des attentes initiales.

Comme les IGAS, l'ANMDA est bien consciente de cet enjeu majeur pour l'avenir des MDA. Elle s'engage résolument à faire valoir cette nécessité auprès des pouvoirs publics. Une nouvelle circulaire est indispensable, interministérielle, mobilisant au-delà du ministère de Mme Marisol Touraine, les ministères de l'Éducation nationale et de la justice (particulièrement la PJJ) ainsi que les collectivités territoriales (département, ville et intercommunalité...)

Des RV ont eu lieu (DGS, DGCS, EN), d'autres sont en cours (PJJ, ADF...) et nous pouvons dire que l'accueil reçu est chaleureux et bienveillant. Nous y percevons une réelle conviction que les MDA sont une réponse contemporaine à une adolescence du 21ème siècle plus compliquée et incertaine qu'auparavant. Par ces rencontres, nous constatons que la préconisation des IGAS de faire de l'ANMDA « une tête de réseau » des questions adolescentes semble acquise.

Il m'est important de remercier ici la DGS pour son soutien depuis 2012 et la DGCS depuis l'an passé. Nous avons pu recruter une chargée de mission, Gaëlle Paupe, qui nous aide à organiser la vie de l'ANMDA, mais qui, surtout, sera en charge de promouvoir la politique de l'association en région. Par sa présence auprès des vice-présidents, elle permettra de soutenir et accompagner les MDA dans leur développement et notamment par leur appropriation des Guides réalisés par l'ANMDA. En conclusion, si nous n'avons pas d'intention formelle pour ce qui concerne la circulaire tant attendue, nous sommes confiants que la future loi de santé viendra répondre à ce besoin de clarification des consolidations et contributions à apporter aux MDA pour leur permettre d'être à la hauteur des promesses faites à la jeunesse. Sinon, ce serait un espoir déçu pour les milliers d'adolescents et de jeunes adultes en mal-être que nous accueillons chaque année dans les MDA.

Patrick COTTIN

Quelques évolutions dans l'organisation de l'ANMDA

L'ANMDA souhaite renforcer l'accompagnement des MDA existantes et en cours de constitution qui le souhaitent, sur les sujets administratifs et juridiques, mais aussi sur le contenu des actions et des missions. Nous devons conserver notre « cœur de métier », commun à nos maisons, tout en sachant y joindre des projets créatifs et spécifiques. Notre « cœur de métier » est la coexistence pratique, théorique et opérationnelle, de l'accueil « sans condition » des adolescents et de leur famille, de l'activité de réseau interprofessionnel, des actions de prévention mais aussi notre capacité à mettre en place des soins et à s'impliquer auprès des adolescents les plus vulnérables. Nous devons savoir nous tenir, de la prévention jusqu'au soin, du léger jusqu'au sévère, du social au sanitaire... Plus nous serons nombreux, plus le travail de mise en lien de nos maisons sera étendu et nécessaire.

L'ANMDA a élaboré et mis à votre disposition des outils dédiés (charte, cahier des charges, guide pratique, glossaire,...) et deux autres destinés aux recueils et diffusions de données de notre activité sont prochainement attendus. Le Conseil Scientifique, présidé par le Pr MR MORO et éminemment multidisciplinaire, permettra prochainement que nous ayons accès à des articles et des synthèses de connaissances ou d'analyses sur des problématiques complexes, dans leur dimensions théoriques, conceptuelles, cliniques ou pratiques.

Nous aurons certainement besoin, de connaître vos avis, vécus ou attentes sur des sujets communs variés, et nous vous joindrons de façon régulière.

Dans cette dynamique nous vous annonçons quelques évolutions dans notre organisation, devant étendre les possibilités de rencontre et de travail entre l'ANMDA et les MDA :

- Le renforcement du rôle de Vice-président. Nos vice-présidents représentant 5 régions dites téléphoniques (identifiées par leur index 01, 02, 03, 04 et 05), ont pour mission de représenter l'ANMDA auprès des instances de la Région concernée ; de développer et soutenir une dynamique de réflexion entre les MDA de la Région (par la tenue de réunions bi-annuelles et des missions d'animation, de coordination et d'appui

entre les Maisons des Adolescents existantes) ; et de soutenir l'organisation d'espaces de dialogue, de réflexion, « de réseau », entre les partenaires institutionnels régionaux. Ils font également remonter les informations de leurs régions à l'ANMDA et assurent la diffusion des informations émanant du national. Les actions des VP seront coordonnées par le secrétaire général de l'ANMDA.

- Création de 13 postes de Délégués Régionaux Les territoires des VP étant étendus et couvrant plusieurs régions administratives, le Conseil d'Administration a fait le choix de créer des postes de Délégués Régionaux, permettant d'épauler les Vice-présidents dans leurs fonctions, au plus près de la réalité de terrain des MDA. Les Vice-présidents auront pour fonction supplémentaire l'animation des Délégués Régionaux.

Les Délégués régionaux seront proposés par les Vice-présidents et leur candidature sera validée par le CA, dont ils ne font, eux mêmes, pas nécessairement partie. Leur mission sera d'assister le Vice-président au niveau infra-régional ; d'organiser le dialogue entre les Maisons des Adolescents du territoire concerné et les instances régionales (ARS, PJJ, Rectorat, ...) ; d'être en bonne connaissance de la politique menée par l'Association Nationale des Maisons des Adolescents.

Il est important de préciser que les Délégués régionaux n'auront pas vocation à représenter les intérêts des Maisons des Adolescents de leur région administrative, puisque chacune gardera sa propre représentativité. Les missions du Délégué Régional seront donc en lien avec la politique nationale de l'ANMDA portée par les Vice-présidents. Pour en savoir plus : rapprochez-vous de vos VP !

- Une chargée de mission - **Mme Gaelle Paupe** - a été recrutée par l'ANMDA. Son rôle est l'accompagnement permanent à la mise en œuvre de la totalité de nos projets, impliquant beaucoup de mouvements, de rencontres...et d'écriture. Elle peut être contactée : **gaellepaupe@anmda.fr ou au 07.85.75.98.55**

Cette réorganisation sera formalisée via un règlement intérieur, qui vous sera présenté lors de la journée des adhérents du **25 septembre prochain, à PARIS.**

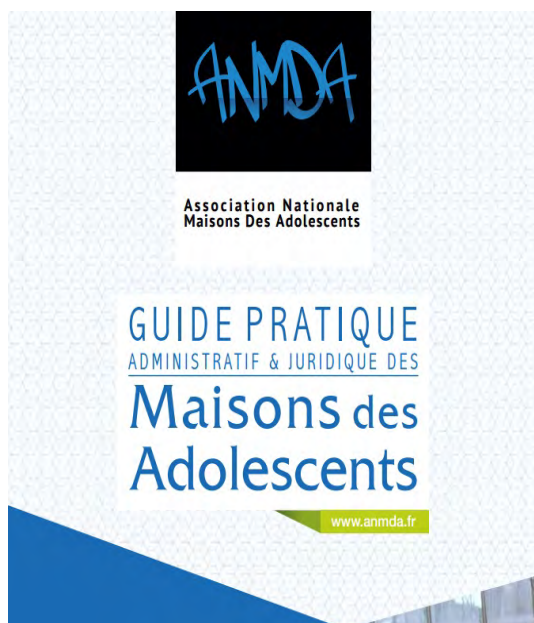
Docteur Guillaume BRONSARD
Secrétaire général ANMDA

Des Guides à votre disposition...

Dans ses missions, l'Association Nationale des Maisons des Adolescents s'est fixée pour objectif de contribuer de manière efficace aux besoins des autorités de tutelles, mais aussi de la population et des partenaires des MDA. Cette volonté affichée vise une meilleure identification des activités des MDA sur les territoires mais aussi de la place qu'elles occupent au sein des différents dispositifs adressés aux adolescents et à leurs familles.

A cet effet, l'ANMDA soutient donc une politique de « guide » depuis 2 ans maintenant, ayant permis l'élaboration de nouveaux outils :

Le **Guide pratique, juridique et administratif des Maisons des Adolescents**, qui intègre le **Glossaire** définissant les mots et expressions qui reflètent l'activité et les missions des MDA. Ces deux outils réunis ont pour but de soutenir les créations et la gestion administrative des MDA. (téléchargeable sur www.anmda.fr).



Et le **Guide de recueil des données d'activité des MDA** (publié prochainement), proposant pour les MDA une approche pour rendre compte de leurs activités.

... Au lancement de la commission pour le guide d'appréciation des activités des MDA

Dans la poursuite de ces travaux, un « guide d'appréciation des activités des MDA par leurs publics et leurs partenaires » sera construit en 2015.

Il s'agira de proposer des modalités d'appréciation des activités menées par les MDA, à travers le recueil de la parole des publics accueillis et des partenaires. Ce recueil s'avère indispensable à l'heure où la participation des « usagers » est sollicitée pour l'ajustement de l'offre de santé qui leur est proposée ; mais aussi pour apprécier la dynamique partenariale et la bonne coordination des acteurs de l'adolescence mise en œuvre par les MDA.

Rejoignez le groupe de travail !

Afin que cette démarche prenne sens pour l'ensemble des acteurs des MDA, une commission « appréciation des activités » sera constituée pour élaborer le guide. 4 rencontres seront prévues entre mai et octobre 2015.

La commission « appréciation des activités » sera constituée sur la base d'un groupe de travail composé de membres du Conseil d'Administration de l'ANMDA et d'adhérents invités non membres.

Comme pour les guides précédents, l'ANMDA souhaite que les membres de cette commission représentent la diversité des métiers, secteurs d'appartenance, d'ancienneté, de territoires (rural/rurbain) et de diversité des structures MDA (associatives, hospitalières, GIP...).

Vous souhaitez contribuer à l'élaboration de ce guide ? Prenez contact avec vos Vice-Présidents de Région – ou avec la chargée de mission ANMDA : gaellepaupe@anmda.fr.



Et avec la contribution de



Les MDA partenaires des SISM

Les semaines d'information sur la santé mentale ont été consacrées à l'adolescence en 2015.

Vous êtes nombreux, au sein des MDA, à avoir proposé, impulsé, coordonné ou participé à des actions très diverses, et nous saluons l'énergie dépensée par tous dans ces projets !

Pour leur donner encore davantage de visibilité, nous vous remercions de bien vouloir nous les faire connaître.

<http://www.semaine-sante-mentale.fr>

Delphine RIDEAU, Vice-Présidente 03 et Directrice de la MDA de Strasbourg



Attention Agenda ! Journée des adhérents reportée au 25 septembre 2015 A PARIS

Reportée au 25 septembre 2015, la prochaine journée des adhérents sera organisée à Paris.

Le thème retenu cette année est : « Adolescence: accessibilité du territoire et mobilité ». La journée aura lieu le 25 septembre 2015, de 9h à 17h.

Veuillez noter aussi les prochaines journées nationales des MDA qui auront lieu à Strasbourg les 16 et 17 juin 2016 (date changée).

Toutes les informations complémentaires seront disponibles sur : www.anmda.fr



Association Nationale
Maisons Des Adolescents

ANMDA,
Maisons Des Adolescents
69 rue d'Ingouville
76600 Le Havre
TEL. : 02 32 74 27 30
FAX : 02 32 74 27 39

www.anmda.fr

Adhésions 2015 ANMDA

Les adhésions à l'ANMDA 2015 sont lancées ! Vous souhaitez ...

...participer et vous inscrire dans la mise en place d'une politique commune en faveur de la santé des jeunes ?

...dynamiser et faire partie du réseau national des MDA ? ... participer d'une réflexion commune et échanger sur vos pratiques au sein des MDA ?

... valoriser et relayer vos expériences de territoires et de proximité en faveur de l'accès aux soins, de l'éducation et la prévention à la santé, de la culture... ?

... participer aux journées nationales des MDA et en être acteur en intervenant sur les pratiques professionnelles et les actions innovantes portées par vos structures ?

Rejoignez-nous !

Pour rappel, vous pouvez adhérer à l'ANMDA au sein de trois collèges :

- Collège 1 : membre adhérent au titre de Maison des Adolescents (50 euros)
- Collège 2 : les intervenants en Maison des Adolescents ou professionnels de l'adolescence (10 euros)
- Collège 3 : personnes morales (associations, dispositifs, établissements, services) qui ne sont pas des M.D.A. mais dont l'activité concerne les MDA (50 euros).

Infos et bulletins d'inscriptions : www.anmda.fr/

Pour rappel

Pr Thierry BAUBET

Vice-président région téléphonique 01
Maison des Adolescents - CASITA -
Hôpital Avicenne
vice-president.region01@anmda.fr

M. Samuel GUERIN

Vice-président région téléphonique 02
Maison des Adolescents de TOURS
vice-president.region02@anmda.fr

Mme Delphine RIDEAU

Vice-présidente région téléphonique 03
Maison des Adolescents de STRASBOURG
vice-president.region03@anmda.fr

M. Philippe RIGOULOT

Vice-président région téléphonique 04
Maison des Adolescents de NIMES
vice-president.region04@anmda.fr

M. Philippe ARMAND

Vice-président région téléphonique 05
Maison des Adolescents de TULLE
tel : 05 55 93 10 00
vice-president.region05@anmda.fr